



Faut il transcrire son divorce avant de se remarier

Par **sofia69**, le **09/12/2012** à **09:02**

[fluo]bonjour[/fluo] salem..mon mari a envoyé à Nantes le dossier de transcription de notre mariage avec le dossier de transcription de son ancien divorce au bled qui date de 15 ans c'est un mariage non consommé et son ex n'a jamais mis les pieds en France....il a reçu l'acte de réception...et maintenant il a reçu une convocation du ministère des affaires étrangères pour le 20/12/2012 au commissariatéc normal...?ou bien il aura des problèmes car il n'a pas transcrit son divorce avant de se remarier une 2ème fois au bled..???? [fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **09/12/2012** à **10:57**

BonjourrrrrBonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre (relire la charte du forum)